

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 juillet 2024****Délibération n° 21**

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
vendredi 05 juillet 2024

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
18/07/2024

Ont donné procuration :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Jeunesse et Animations de la Vie Sociale

<u>Objet :</u>	Restauration scolaire et extrascolaire : nouvelle grille tarifaire
-----------------------	--

Rapporteur : Mathilde BOURGIN

Considérant la nécessité de garantir l'accès à une restauration de qualité à toutes les familles de la commune au sein des accueils de loisirs et de la restauration scolaire,

Considérant les coûts croissants des services fournis par les accueils de loisirs et les affaires scolaires, y compris les frais de personnel, d'entretien, et d'activités,

Délibération n°21 du jeudi 11 juillet 2024

Considérant les recommandations de la CAF de Haute-Loire notamment d'établir une tarification adaptée au quotient familial (QF) des familles,

Considérant la hausse des tarifs 2024 de Cuisine en Velay, validée par délibération n°39 du 14 décembre 2023,

Considérant que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2016,

Il est proposé la modification tarifaire présentée comme suit :

Un abattement sur le prix de vente des repas (prix HT) est proposé par tranche en fonction des Quotients Familiaux (QF).

À titre d'exemple, pour un quotient familial de moins de 600 euros, le mode de calcul est le suivant : Prix du repas HT – (Prix du repas HT * 0,66) = 5,64 – (5,64 * 0,66) = 1,91 arrondi au dixième d'euro inférieur soit 1,90.

Tarification de la restauration des accueils de loisirs et de la restauration scolaire :

Prix repas	Le Puy-en Velay		
QF	Pourcentage d'abattement	Propositions	Augmentation
- de 600 €	66 %	1,90 €	0,20 €
600 à 850 €	50 %	2,80 €	0,45 €
850 à 1100 €	30 %	3,90 €	0,55 €
1100 à 1350 €	13 %	4,90 €	0,60 €
+ de 1350 €	5 %	5,30 €	0,70 €
Extérieur		6,00 €	0,00 €
Repas Enseignants		7,50 €	0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 19/06/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les nouveaux tarifs de la restauration scolaire et des accueils de loisirs, comme présentés ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Prix repas	Le Puy-en Velay		
QF	Pourcentage d'abattement	Propositions	Augmentation
- de 600 €	66 %	1,90 €	0,20 €
600 à 850 €	50 %	2,80 €	0,45 €
850 à 1100 €	30 %	3,90 €	0,55 €
1100 à 1350 €	13 %	4,90 €	0,60 €
+ de 1350 €	5 %	5,30 €	0,70 €
Extérieur		6,00 €	0,00 €
Repas Enseignants		7,50 €	0,00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures liées à ces tarifs,
Délibération n°21 du jeudi 11 juillet 2024

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces se rapportant.

Caroline BARRE
Adjointe au Maire

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 25

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet
2024